

**LES ÉCOLES PRIVÉES QUÉBÉCOISES : SOUTENIR DES ÉCOLES
AUTONOMES INCLUSIVES POUR ASSURER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE
DES JEUNES DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE**

Mémoire présenté dans le cadre des crédits budgétaires 2018-2019

FÉVRIER
2018



Fédération des établissements
d'enseignement privés

Savoir réussir

Tous droits réservés.

Il est interdit de reproduire, d'enregistrer ou de diffuser, en tout ou en partie, le présent ouvrage par quelque procédé que ce soit, électronique, mécanique, photographique, sonore, magnétique, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'éditeur (Cadre).

Dépôt légal

ISBN (numérique) 978-2-89170-113-6



TABLE DE MATIÈRES

LES ÉCOLES PRIVÉES QUÉBÉCOISES : SOUTENIR DES ÉCOLES AUTONOMES INCLUSIVES POUR ASSURER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE	5
Des OSBL au service des communautés	5
Des écoles qui accueillent des élèves aux profils variés	6
Un réseau d'écoles spécialisées en adaptation scolaire	7
Les écoles privées : un partenaire important de l'État	7
1. INFRASTRUCTURES ET VALEUR LOCATIVE	8
Problématique	8
Recommandations	9
2. POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE	10
Problématique	10
Recommandation	10
3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES	11
Problématique	11
Recommandations	12
4. ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS FRÉQUENTANT LES ÉCOLES PRIVÉES RÉGULIÈRES	13
Problématique	13
Recommandations	13
5. STRATÉGIE NUMÉRIQUE DU QUÉBEC	14
Problématique	14
Recommandations	14
6. TRANSPORT SCOLAIRE : ÉCOLES RÉGULIÈRES ET SPÉCIALISÉES	15
Problématique	15
Recommandations	15
7. TRANSFERT DU FINANCEMENT DES ÉCOLES SPÉCIALISÉES	16
Problématique	16
Recommandation	16
8. OCTROI D'AGRÉMENT	17
Problématique	17
Recommandation	17
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	18

Les écoles privées québécoises :

Soutenir des écoles autonomes inclusives pour assurer la réussite éducative des jeunes du primaire et du secondaire

Mémoire présenté dans le cadre des crédits budgétaires 2018-2019

Les écoles privées québécoises sont des OSBL qui offrent des services éducatifs adaptés aux besoins des jeunes et des familles. Au fil des ans, ces établissements se sont démarqués par leur capacité à mobiliser leur personnel, les parents et la communauté autour de la réussite des jeunes qu'elles accueillent.

Ce réseau d'écoles autonomes répond à la demande de parents qui cherchent un projet éducatif répondant à leurs aspirations et aux besoins de services pour les soutenir dans la conciliation travail-famille.

Aussi, ce réseau d'écoles autonomes se démarque par son leadership en matière d'innovation pédagogique et de solutions adaptées pour permettre à des élèves aux profils variés de développer leur plein potentiel.

Les écoles privées sont un partenaire important de l'État pour que le Québec soit un chef de file mondial en éducation et offre aux familles québécoises une diversité de programmes et de solutions répondant à leurs attentes et à leurs enjeux de conciliation travail-famille.

DES OSBL AU SERVICE DES COMMUNAUTÉS

La très vaste majorité des écoles fondées par des communautés religieuses depuis le 17^e siècle ont connu un processus de relève institutionnelle au cours des 50 dernières années et ont été cédées à la communauté civile. Ce sont aujourd'hui des organismes sans but lucratif (OSBL) gérés par un conseil d'administration et qui fonctionnent selon un modèle similaire à celui des cégeps.

Plusieurs écoles fondées au 20^e siècle et au début du 21^e l'ont été par des parents et des enseignants désireux d'offrir à leurs enfants un projet éducatif particulier. Certaines sont des coopératives.

Fortement réglementées et tenues de suivre le *Programme de formation de l'école québécoise*, toutes ces écoles se distinguent des écoles publiques par leur autonomie de gestion. En effet, ne relevant pas d'une commission scolaire, elles sont responsables de leurs bâtiments et installations. Elles choisissent elles-mêmes leur personnel, en respectant les critères établis par l'État, et négocient les contrats de travail en fonction de leur projet éducatif.

Les parents qui choisissent l'école privée contribuent aux coûts de l'éducation de leurs enfants.

Ces OSBL permettent d'économiser plus de 600 millions par année à l'État, sans compter des économies importantes en matière d'investissements immobiliers.

DES ÉCOLES QUI ACCUEILLENENT DES ÉLÈVES AUX PROFILS VARIÉS

Contrairement à ce qui se passe ailleurs en Amérique du Nord, la fréquentation de l'école privée au Québec est rarement basée sur l'appartenance à un groupe religieux. Les écoles privées de tradition catholique accueillent aujourd'hui des jeunes qui n'ont pas de religion ou qui adhèrent à différentes religions (source, Enquête FEEP 2010).

Au Québec, le choix de l'école privée se fait en fonction des valeurs éducatives des parents, notamment en ce qui a trait au projet éducatif de l'école, à l'encadrement des élèves, au choix d'activités parascolaires et au dynamisme de la vie scolaire en général, aux services offerts aux élèves ayant des défis particuliers et aux possibilités offertes aux parents pour concilier travail et famille.

Contrairement à la croyance populaire, peu d'écoles privées sélectionnent leurs élèves sur la base des résultats scolaires. Avec la baisse démographique qu'a connue le Québec, on observe dans diverses régions une adéquation entre le nombre de demandes et le nombre de places disponibles. Lorsque le nombre de demandes excède le nombre de places, les écoles favorisent la fratrie. Certaines procèdent par tirage au sort alors que d'autres donnent priorité aux premiers inscrits. **Il est faux d'affirmer que l'école privée n'accueille que les meilleurs élèves.**

On remarque depuis une douzaine d'années une multiplication de programmes particuliers et de mesures mis en place par les écoles privées pour amener des élèves ayant des difficultés à la réussite scolaire. Aujourd'hui, les écoles privées membres de notre réseau démontrent une solide expertise dans l'élaboration et l'implantation de plans d'intervention.

Compte tenu de leur autonomie, les écoles privées adoptent différentes approches pour soutenir les élèves en difficulté.

- Dans certains cas, ils sont intégrés dans des programmes avec les autres élèves tout en bénéficiant de mesures d'appui. Dans plusieurs cas, malgré leurs difficultés, ils peuvent choisir des programmes à caractère sportif, culturel, technologique ou entrepreneurial.
- Certaines écoles privées accueillent des élèves ayant des retards scolaires importants et ont mis sur pied des programmes spécifiques pour ces élèves : petits groupes accompagnés par un orthopédagogue, ajout d'heures d'enseignement en français, mesures visant à motiver ces élèves qui doivent souvent travailler beaucoup plus fort que les autres pour atteindre les mêmes résultats, etc.

Les taux de diplomation élevés des élèves des écoles privées démontrent leur grande capacité à amener à la réussite des élèves aux profils variés, y compris des élèves ayant des besoins particuliers.

Toutefois, l'apport des écoles privées à la réussite des élèves à besoins particuliers est peu reconnu et n'est pas financé adéquatement. En effet, la subvention n'est pas ajustée pour ces élèves qui fréquentent une école privée subventionnée. Cette absence de financement, jumelée aux coupes importantes qui ont été faites dans les transferts aux écoles privées au cours des dernières années, limite grandement les initiatives des écoles privées pour accueillir des élèves à besoins particuliers.

UN RÉSEAU D'ÉCOLES SPÉCIALISÉES EN ADAPTATION SCOLAIRE

La Fédération regroupe aussi douze écoles privées spécialisées en adaptation scolaire qui scolarisent près de 3 500 élèves présentant des difficultés de comportement ou d'apprentissage, des déficiences ou des handicaps.

La plupart de ces écoles privées spécialisées sont issues de projets de recherche universitaire ou furent créées pour répondre aux besoins des parents qui ne trouvaient pas les ressources que nécessitaient les besoins particuliers de leurs enfants dans le système d'éducation de l'époque.

Aujourd'hui, ces écoles privées spécialisées soutiennent le réseau public dans une belle complémentarité. En effet, près de 90 % des élèves qui fréquentent les écoles privées spécialisées proviennent de commissions scolaires qui leur confient leur scolarisation, et ce, à la satisfaction des enfants et des familles qui en bénéficient.

Il faut noter toutefois que dans la plupart des cas, les commissions scolaires transfèrent les élèves dont les dossiers sont les plus complexes. Pourtant, ceux-ci seront soutenus par la même subvention que les plus légers. Or, dans plusieurs cas, les enfants des écoles privées spécialisées ont besoin 50 à 60 pour cent de plus que ce montant et les fondations de ces établissements sont à pied d'œuvre pour arriver à bien les servir.

L'accès aux écoles privées spécialisées en adaptation scolaire est malheureusement limité à la population des grands centres urbains : dix sont situées à Montréal et deux à Québec.

LES ÉCOLES PRIVÉES : UN PARTENAIRE IMPORTANT DE L'ÉTAT

Les écoles privées ne fonctionnent pas en marge du réseau d'éducation québécois. Elles en font intégralement partie et elles sont en mesure d'y contribuer activement.

Elles déploient des efforts importants pour être inclusives :

- 12 écoles privées ayant une expertise unique en adaptation scolaire travaillent en partenariat avec les commissions scolaires ;
- Mise en place de mesures et de programmes visant à amener à la réussite des jeunes ayant des besoins particuliers ;
- Octroi d'aide financière à quelque 8 000 élèves pour permettre à des jeunes de milieux moins favorisés de fréquenter l'école de leur choix ;
- Partenariat avec des centres de pédiatrie sociale et des organismes locaux, comme les Œuvres Jean-Lafrance à Québec, pour offrir à des jeunes ayant besoin d'encadrement particulier de fréquenter l'école privée ;
- Des résidences scolaires offrent un service unique à certaines familles qui doivent composer avec des enjeux importants en termes de conciliation travail-famille, à des jeunes qui n'ont pas accès près de chez eux à un programme spécifique.

1. INFRASTRUCTURES ET VALEUR LOCATIVE

Dans plusieurs municipalités et arrondissements, l'école privée est un centre d'intérêt. Plusieurs écoles privées occupent des bâtiments patrimoniaux. D'autres, plus modernes, se démarquent par la qualité de leur architecture et de leurs installations.

Ces bâtiments et installations bénéficient à l'ensemble de la communauté en dehors des heures de classe en mettant à la disposition de la population leur aréna, leur gymnase, leur salle de spectacle, leur piscine, leur terrain de soccer, etc. Un nombre croissant d'écoles privées participe à la vie de quartier en rendant leurs installations disponibles pour des camps de jour et divers événements ponctuels (marché de Noël, bazar, jardins communautaires).

PROBLÉMATIQUE

Bien que ces bâtiments et installations poursuivent une mission d'intérêt public et bénéficient à la communauté, leur importance et leur apport à la communauté ne sont pas toujours pris en considération et ces bâtiments et installations ont été exclus du dernier programme d'infrastructures mis en place par le gouvernement du Québec.

Rappelons que l'allocation pour la valeur locative a diminué de façon brutale depuis 5 ans.

Tableau 1. Comparaison 2012-2013 et 2017-2018 de l'allocation pour la valeur locative

	2012-2013	2017-2018
Préscolaire-primaire	169 \$ par élève	35 \$ par élève
Secondaire	256 \$ par élève	57 \$ par élève

Par exemple, pour une école primaire de 400 élèves, cela représente un manque de l'ordre de 53 000 \$ par année. Pour une école secondaire de 700 élèves, on parle d'une différence de l'ordre de 140 000 \$ par année.

Rappelons qu'entre 2016-2017 et 2017-2018, cette allocation n'a pas été indexée au coût de la vie. Comme l'ont mentionné plusieurs directeurs d'école, cela ne couvre même pas les coûts de chauffage.

La Fédération se questionne quant au fait que les établissements d'enseignement privés, même si elles offrent un service public et représentent des infrastructures importantes au service des communautés, n'aient pas encore bénéficié de la mise en œuvre du Programme québécois des infrastructures 2016-2026. Pourtant, on se rappellera qu'en 2008-2009, la valeur locative avait été bonifiée grâce au programme des infrastructures - résultat de l'application de la norme de 60 p. cent de ce qu'il en coûte dans le réseau des commissions scolaires en immobilisation.

Afin d'avoir un portrait précis de la situation des bâtiments, la Fédération a commandé une étude à la firme AppEco. Cette dernière a réalisé une enquête sur l'état détaillé des bâtiments et aménagements, ainsi que sur les coûts requis en investissements. Cette enquête a été faite en utilisant la méthode d'évaluation des actifs du Conseil du Trésor.

Cette enquête détaillée a permis de tracer un portrait précis de l'état physique et des travaux requis des établissements d'enseignement privés. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Les établissements d'enseignement privés éprouvent d'importants besoins immédiats en travaux d'infrastructures, à hauteur de **611 \$** en moyenne par élève par année, ou encore 9,0 % de leur valeur à neuf
- Si les besoins du privé se comparent à ceux des écoles publiques, il n'en est rien des montants reçus à ce titre :
 - En 2015-16 et 2016-17, les déboursés en infrastructures pour les commissions scolaires ont atteint respectivement 1 108 \$ et 2 021 \$ par élève. Tout porte à croire que les investissements annoncés dernièrement par le gouvernement viendront bonifier ces montants.
 - Si le privé recevait 60 % de la moyenne de cette somme (939 \$), soit la proportion du financement public pour les services éducatifs d'un élève au privé ou même 44 % de la moyenne de cette somme (688 \$), soit la proportion que représentent les revenus des ministères pour une école privée, il comblerait tous ses besoins en infrastructures.
 - Les sommes versées au titre de la valeur locative (35 \$ préscolaire/primaire et 57 \$ secondaire, montants non indexés en 2017-2018) ne couvrent pas le dixième des besoins des établissements privés.
- Le rehaussement du financement public pour le maintien des infrastructures des établissements privés contribuerait à assurer des conditions propices au bien-être, au développement et à la réussite des élèves.

RECOMMANDATIONS

- 1. Rétablir la valeur locative au niveau de 2012-13 et l'indexer.**
- 2. Mettre sur pied un programme québécois des infrastructures pour les établissements d'enseignement privés.**

2. POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Dans le cadre du budget 2017-2018 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le gouvernement a présenté sa *Politique de la réussite éducative* qui vise à mieux outiller les écoles afin d'accroître les taux de diplomation.

Ce plan prévoit des investissements additionnels de 1,8 milliard de dollars afin de « poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accompagnement des élèves, et ce, tout au long de leur parcours scolaire ».

PROBLÉMATIQUE

Compte tenu de l'accueil croissant d'élèves aux profils variés dans les établissements d'enseignement privés, les mesures annoncées devraient s'appliquer proportionnellement aux écoles privées subventionnées. Qu'il s'agisse de mesures pour promouvoir l'esprit entrepreneurial, une compétence essentielle au 21^e siècle, ou encore pour mieux accompagner les élèves au 1^{er} cycle du primaire afin de détecter rapidement les difficultés rencontrées par certains élèves et de bien les soutenir pour éviter qu'ils prennent du retard, ces mesures devraient être appliquées de façon équitable.

De la même façon, des initiatives comme le Lab-École, financées par l'État, ne devraient pas être restrictives, mais inclure l'ensemble des écoles québécoises, dans un souci de partage des meilleures pratiques à l'échelle du Québec, sans exclusion.

Toutes les écoles québécoises ont l'obligation de suivre le *Programme de formation de l'école québécoise* et ont la responsabilité de contribuer à l'amélioration des taux de réussite. Dans ce contexte, l'exclusion des élèves fréquentant l'école privée n'est pas justifiée. **De la même façon qu'il n'y a pas de distinction entre les universités publiques et les universités à charte pour les mesures destinées à l'enseignement supérieur, il ne devrait pas y avoir de distinction entre les écoles publiques et les écoles privées subventionnées.**

RECOMMANDATION

- 3. Verser aux écoles privées les montants prévus dans le cadre de la *Politique de la réussite éducative*, de manière proportionnelle à leur financement public.**

3. ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

PROBLÉMATIQUE

En 2014-15, 53 % du montant des allocations supplémentaires pour les établissements privés agréés a été coupé, passant de 11,8 millions de dollars à 5,5 millions. Au public, la coupe s'est faite de manière proportionnelle. Au privé, ce sont des programmes complets qui ont été éliminés.

Certains de ces programmes ont depuis été rétablis. Toutefois, d'autres programmes ne sont plus financés, ce qui occasionne dans certains cas une baisse de services aux élèves et entraîne des choix budgétaires déchirants dans les écoles.

Parmi les allocations qui ont été coupées et n'ont pas été rétablies, trois représentent des enjeux importants pour les écoles :

- **Soutien à l'information et à l'orientation scolaire**

Dans le contexte de l'implantation d'apprentissages obligatoires en orientation scolaire et professionnelle, il est essentiel de rétablir cette allocation qui a été coupée pour les écoles privées, alors qu'elle est toujours versée aux écoles publiques.

En effet, depuis 2017-2018, des apprentissages en orientation scolaire et professionnelle sont obligatoires pour tous les élèves du 3^e cycle du primaire. Les apprentissages ont été déterminés par le ministre en fonction des recommandations de nombreux experts et membres du réseau scolaire. Ils ont été expérimentés par près de 230 écoles volontaires des réseaux public et privé dans le cadre d'un projet pilote qui s'est échelonné sur trois ans.

En 2018-2019, les écoles devront offrir des apprentissages en orientation scolaire et professionnelle à tous les élèves du 1^{er} cycle du secondaire.

En 2019-2020, ces apprentissages seront obligatoires au 2^e cycle du secondaire.

Il est essentiel, pour les écoles privées, de pouvoir compter sur du personnel qualifié afin de soutenir le personnel enseignant dans l'implantation de ces apprentissages obligatoires.

- **Plan d'action sur les drogues**

Lorsque le gouvernement a coupé cette allocation, plusieurs écoles ont dû renoncer à l'embauche d'intervenants en prévention des toxicomanies. Rappelons que plusieurs écoles privées avaient à leur emploi de tels intervenants, à temps plein ou à temps partiel, selon leur taille. Certaines écoles qui s'étaient regroupées pour se partager des ressources qualifiées ont également dû renoncer à ce service.

Nous croyons que dans un contexte de légalisation du cannabis, qui pourrait banaliser l'utilisation de cette drogue, l'allocation pour le plan d'action sur les drogues doit être rétablie.

- **Encadrement des stagiaires**

L'école privée québécoise se démarque par son leadership en matière d'innovation pédagogique et d'encadrement des élèves. Dans ce contexte, il est pertinent et formateur pour les étudiants en éducation de réaliser un ou des stages dans le réseau de l'enseignement privé. Pourquoi l'équipe-école qui accueille un stagiaire recevrait-elle un montant pour l'encadrement des stagiaires au public et non au privé ? Ce traitement inéquitable est injustifié.

RECOMMANDATIONS

4. **Rétablir l'allocation pour le soutien à l'information et à l'orientation scolaire et la bonifier pour les deux prochaines années afin de soutenir l'implantation des apprentissages obligatoires en orientation scolaire et professionnelle.**
5. **Rétablir et bonifier l'allocation pour le Plan d'action sur les drogues dans les écoles privées, notamment pour assurer des mesures de prévention adéquates dans un contexte de légalisation du cannabis qui pourrait banaliser l'utilisation de cette drogue.**
6. **Verser à toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées, le même montant pour l'encadrement des stagiaires.**

4. ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS FRÉQUENTANT LES ÉCOLES PRIVÉES RÉGULIÈRES

Le nombre d'élèves ayant des besoins particuliers est en hausse dans les écoles privées régulières. Selon les données recueillies dans le répertoire Charlemagne, au moins 15 % des élèves qui fréquentent une école privée régulière ont un plan d'intervention. Depuis quelques années, les services aux élèves en difficulté et les programmes avec appui pédagogique se sont multipliés. Un nombre croissant d'écoles privées comptent plus de 25 % d'élèves ayant des besoins particuliers.

PROBLÉMATIQUE

Le soutien financier n'est pas encore adéquat pour soutenir la croissance de ce nombre d'élèves dans les écoles privées. On se rappellera que les établissements d'enseignement privés qui accueillent des élèves ayant des besoins particuliers ne reçoivent pas de bonification du financement pour ces élèves et doivent assumer les coûts additionnels nécessaires pour les amener à la réussite. La mesure 30120, adoptée en 2016-2017, vient en partie pallier ce problème de financement. Toutefois, les montants alloués couvrent pour le moment environ le tiers des besoins identifiés par les écoles.

Par ailleurs, l'accueil de certains élèves ayant des besoins particuliers représente un défi majeur pour certaines écoles, lorsqu'il s'agit de cas qui nécessitent une expertise qui dépasse les ressources internes en place. En effet, certains élèves doivent composer avec des diagnostics qui requièrent des interventions pour lesquelles le personnel n'est pas formé. C'est le cas par exemple d'élèves qui souffrent du syndrome de Gilles de La Tourette, de dyspraxie, de différents troubles du spectre de l'autisme, de troubles moteurs, etc. Compte tenu du petit nombre de cas, il est difficile pour les écoles d'avoir accès aux ressources nécessaires pour les soutenir dans l'accompagnement de ces élèves.

Au fil des ans, les écoles ont pu bénéficier de l'expertise des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire qui donnent des formations et animent des ateliers lors de colloques organisés par la Fédération. Toutefois, un enjeu de financement limite le temps d'accès à ces ressources spécialisées afin d'accompagner plus étroitement les enseignants pour les aider à répondre aux besoins de leurs élèves.

RECOMMANDATIONS

- 7. Bonifier la mesure 30 120 pour 2018-19 et les années suivantes.**
- 8. Financer l'accès à l'expertise exceptionnelle des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire afin d'offrir des services appropriés aux élèves en difficulté des écoles régulières.**
- 9. Permettre le projet pilote d'installation de classes spécialisées satellites dans les établissements privés réguliers en région.**

5. STRATÉGIE NUMÉRIQUE DU QUÉBEC

La Fédération croit que si le Québec n'adopte pas rapidement une stratégie numérique pour l'ensemble des écoles des ordres préscolaire-primaire et secondaire, la fracture numérique va se creuser entre les jeunes Québécois. « Cela pourrait avoir des effets d'exclusion sociale pour les jeunes qui n'ont pas eu accès à une éducation moderne. Pour les organisations, cela pourrait entraîner un manque de main-d'œuvre en mesure d'occuper les emplois disponibles, » soulignait la Fédération dans son mémoire déposé dans le cadre des consultations sur la *Stratégie numérique du Québec*.

Dans cette optique, la Fédération croit qu'il est important de veiller à ce que toutes les écoles privées aient accès aux ressources humaines et matérielles pour effectuer le virage numérique.

PROBLÉMATIQUE

Pour éviter une fracture numérique, on doit veiller à ce que dès leur entrée à l'école, de la même façon qu'on enseigne les bases de la littératie et de la numératie, on enseigne à tous les élèves les bases du numérique puisque la plupart d'entre eux utilisent la technologie dès un jeune âge et doivent apprendre à s'en servir de façon responsable, respectueuse et sécuritaire.

Le rôle de l'enseignant est appelé à évoluer et cela exige l'instauration d'une véritable culture de développement professionnel au sein de la profession enseignante. Il faut être bien conscient que plusieurs enseignants québécois ont obtenu leur diplôme avant le 21^e siècle et n'ont pas appris à intégrer ces outils dans leur pratique. La formation et le développement professionnel des enseignants représentent des coûts non négligeables.

RECOMMANDATIONS

10. Dans le cadre du déploiement imminent de la *Stratégie numérique du Québec*, verser aux écoles privées les montants proportionnels à leur financement public afin qu'elles puissent la mettre en œuvre. Une attention particulière doit être accordée aux écoles en région et de petite taille.
11. Prévoir des obligations légales et des incitatifs pour assurer le développement professionnel de tous les enseignants et enseignantes afin de favoriser le passage de l'école à l'ère numérique.

6. TRANSPORT SCOLAIRE : ÉCOLES RÉGULIÈRES ET SPÉCIALISÉES

Depuis la coupe aussi dramatique qu'inattendue de son financement en 2014, le transport scolaire a été une problématique majeure et un souci constant pour les écoles et les parents. Après plusieurs années d'incertitude, en 2017-2018, le gouvernement du Québec proposait de nouvelles règles sur trois ans pour le financement du transport scolaire.

Au moins 90 % des élèves qui fréquentent les écoles privées en adaptation scolaire y sont dirigés par les commissions scolaires. Certaines écoles accueillent des élèves référés par 15 commissions scolaires différentes. Le transport scolaire est essentiel, non seulement pour tous les élèves du primaire, mais aussi pour une bonne partie des élèves du secondaire qui ne sont pas en mesure de se véhiculer eux-mêmes compte tenu de leur condition particulière.

PROBLÉMATIQUE

Près d'une année après l'application des nouvelles règles, il semble que les problèmes soient réglés sur les territoires de la plupart des commissions scolaires. Toutefois, à cause des méthodes de calcul utilisées et des choix effectués, certaines écoles éprouvent encore des difficultés à offrir un transport scolaire abordable à leurs élèves qui ont besoin de ce service.

De leur côté, les écoles spécialisées ont également des problématiques de transport.

D'une part, certaines commissions scolaires, malgré qu'elles dirigent les élèves vers l'école spécialisée, ne transfèrent pas le financement correspondant pour leur transport. L'école spécialisée et le parent doivent ainsi payer le transport de l'élève déjà payé par le ministère à l'école publique !

D'autre part, certaines écoles spécialisées doivent composer avec des enjeux de sécurité à bord de leur véhicule. En effet, la présence d'un accompagnateur est absolument nécessaire dans plusieurs cas. Le financement du transport ne prévoit pas, pour le moment, des sommes permettant d'assurer un transport sécuritaire pour tous les occupants des véhicules.

RECOMMANDATIONS

- 12. Veiller à régler adéquatement et rapidement les cas problématiques qui sont soumis au ministère.**
- 13. Veiller au transfert des sommes réservées au transport des élèves HDAA des écoles publiques vers les écoles spécialisées ou les financer directement.**
- 14. Ajuster le financement du transport des élèves HDAA des écoles spécialisées en tenant compte des besoins d'accompagnement dans les autobus.**

7. TRANSFERT DU FINANCEMENT DES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Les écoles privées spécialisées en adaptation scolaire travaillent en collaboration avec les commissions scolaires en recevant leurs élèves sur la base d'entente de services. Comme les écoles privées régulières, ce sont des OSBL et elles ne peuvent accumuler des déficits.

PROBLÉMATIQUE

De manière récurrente et depuis plusieurs années, les écoles privées spécialisées doivent composer avec des retards dans le transfert des subventions en début d'année scolaire. Les écoles doivent parfois attendre de 4 à 6 mois pour le premier paiement annuel et fonctionner sans revenu. En 2016, ce problème a été de nouveau adressé au MEES et en juillet 2017, les sept directions générales des commissions scolaires visées ont reçu une lettre de la direction générale du financement à cet effet. Ce fut sans effet à la rentrée scolaire 2017-18.

Ce retard de paiement se traduit pour plusieurs écoles en une perte sèche pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ d'intérêt annuel due à l'obligation d'utiliser une marge de crédit pour le fonctionnement de l'école.

RECOMMANDATION

- 15. Encadrer l'obligation des commissions scolaires de transférer les subventions aux écoles privées spécialisées au maximum 30 jours après les avoir reçues du Ministère ou leur verser directement les montants.**

8. OCTROI D'AGRÉMENT

Chaque élève qui fréquente l'école privée financée représente une économie pour l'État et les contribuables. Il y a actuellement un boum démographique qui nécessite la construction de nouvelles écoles, or, chaque école que l'État construit vient grossir la dette du Québec. L'école privée financée, qui est obligatoirement un organisme à but non lucratif, est responsable de ses bâtiments et installations. Il s'agit là d'une économie substantielle pour le Québec et les Québécois.

L'école privée est performante. Elle affiche, année après année, des résultats spectaculaires en ce qui a trait à la réussite scolaire et à la diplomation des élèves. Ces résultats sont tout aussi impressionnants pour les écoles qui ne font pas de sélection d'élèves et qui accueillent des groupes d'élèves ayant des défis particuliers. Il s'agit là d'un atout important à l'économie du Québec quand on connaît les coûts élevés reliés au décrochage scolaire. L'école privée amène les élèves qui lui sont confiés à la réussite scolaire.

L'école publique est la base du système d'éducation québécois. Elle accueille 89 % des élèves du préscolaire-primaire et du secondaire. Les représentants de l'enseignement privé reconnaissent le rôle fondamental, essentiel et incontournable que joue le réseau public d'éducation dans la société québécoise et ne croient pas qu'il faille viser la croissance du réseau privé au détriment du réseau public. Toutefois, au cours des dernières années, on a assisté à la fermeture d'écoles privées dans des régions qui vivent un déclin démographique, alors que de nouvelles banlieues en plein développement n'ont pas d'écoles privées pour répondre à la demande des parents.

PROBLÉMATIQUE

Comme le gouvernement ne délivre plus d'agrément aux fins de subventions aux écoles privées depuis une douzaine d'années, les familles qui choisissent de s'établir dans de nouveaux ensembles résidentiels n'ont pas accès à une école privée à proximité de leur domicile. En octroyant l'agrément à de nouvelles écoles privées dans des secteurs en forte croissance démographique, le gouvernement économiserait de façon importante, d'une part en frais de construction et d'agrandissement d'écoles qui viennent grossir la dette du Québec et d'autre part, en frais annuels moins élevés pour les élèves qui choisissent l'école privée.

L'école privée représente une solution intéressante pour amener les élèves en difficulté à la réussite scolaire et à la diplomation. Une attention toute spéciale devrait être accordée aux écoles qui proposent des programmes spécifiques pour soutenir cette clientèle.

RECOMMANDATION

16. **Permettre l'octroi d'agrément aux fins de subventions pour des écoles privées à but non lucratif situées dans des régions où il y a croissance démographique de la population scolaire, en priorisant les demandes provenant d'établissements qui, dans leur offre, incluent un volet spécifique pour les élèves en difficulté.**

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

INFRASTRUCTURES ET VALEUR LOCATIVE

1. Rétablir la valeur locative au niveau de 2012-13 et l'indexer.
2. Mettre sur pied un programme québécois des infrastructures pour les établissements d'enseignement privés.

POLITIQUE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

3. Verser aux écoles privées les montants prévus dans le cadre de la *Politique de la réussite éducative*, de manière proportionnelle à leur financement public.

ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES

4. Rétablir l'allocation pour le soutien à l'information et à l'orientation scolaire et la bonifier pour les deux prochaines années afin de soutenir l'implantation des apprentissages obligatoires en orientation scolaire et professionnelle.
5. Rétablir et bonifier l'allocation pour le Plan d'action sur les drogues dans les écoles privées, notamment pour assurer des mesures de prévention adéquates dans un contexte de légalisation du cannabis qui pourrait banaliser l'utilisation de cette drogue.
6. Verser à toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées, le même montant pour l'encadrement des stagiaires.

ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS FRÉQUENTANT LES ÉCOLES PRIVÉES RÉGULIÈRES

7. Bonifier la mesure 30 120 pour 2018-19 et les années suivantes.
8. Financer l'accès à l'expertise exceptionnelle des écoles privées spécialisées en adaptation scolaire afin d'offrir des services appropriés aux élèves en difficulté des écoles régulières.
9. Permettre le projet pilote d'installation de classes spécialisées satellites dans les établissements privés réguliers en région.

STRATÉGIE NUMÉRIQUE DU QUÉBEC

10. Dans le cadre du déploiement imminent de la *Stratégie numérique du Québec*, verser aux écoles privées les montants proportionnels à leur financement public afin qu'elles puissent la mettre en œuvre. Une attention particulière doit être accordée aux écoles en région et de petite taille.
11. Prévoir des obligations légales et des incitatifs pour assurer le développement professionnel de tous les enseignants et enseignantes afin de favoriser le passage de l'école à l'ère numérique.

TRANSPORT SCOLAIRE : ÉCOLES RÉGULIÈRES ET SPÉCIALISÉES

12. Veiller à régler adéquatement et rapidement les cas problématiques qui sont soumis au ministère.
13. Veiller au transfert des sommes réservées au transport des élèves HDAA des écoles publiques vers les écoles spécialisées ou les financer directement.
14. Ajuster le financement du transport des élèves HDAA des écoles spécialisées en tenant compte des besoins d'accompagnement dans les autobus.

TRANSFERT DU FINANCEMENT DES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

15. Encadrer l'obligation des commissions scolaires de transférer les subventions aux écoles privées spécialisées au maximum 30 jours après les avoir reçues du Ministère ou leur verser directement les montants.

OCTROI D'AGRÉMENT

16. Permettre l'octroi d'agrément aux fins de subventions pour des écoles privées à but non lucratif situées dans des régions où il y a croissance démographique de la population scolaire, en priorisant les demandes provenant d'établissements qui, dans leur offre, incluent un volet spécifique pour les élèves en difficulté.